

# RÉPONSES DU MRNFP AUX QUESTIONS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE, DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET DU GROUPE STOP

## 1 LA PRÉVISION DE LA DEMANDE EN ÉLECTRICITÉ

### Référence :

Les questions de la présente section sont basées sur la référence suivante: GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Secteur de l'énergie et des changements climatiques), *Évolution de la demande d'électricité au Québec. Scénario 2003 du MRNFP*, Présentation Power Point, Mars 2004. Ci-après "le document cité en référence".

### 1.1 LA PRÉSENTATION DE MARS 2004 PAR LE MINISTÈRE

#### Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-1

Veillez déposer le rapport GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (Ministère des Ressources naturelles), *Évolution de la demande d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre au Québec: scénario de référence 1996-2021*, publié en 2001.

#### Réponse 1 :

Le MRNFP dépose une copie du document demandé. Il est également disponible sur le site du MRNFP.

(<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/energie/energie/energie-prevision.jsp>.)

#### Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-2

Veillez déposer toute version plus récente du rapport cité à la question précédente et toute mise à jour de ses données, qui auraient servi de base à la présentation Power Point de mars 2004 citée en référence. Veuillez indiquer les variations par rapport au document de 2001 cité à la question précédente.

#### Réponse 2 :

Le rapport « Évolution de la demande d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre au Québec : scénario 2001-2021 », sera disponible prochainement sur le site du MRNFP à l'adresse mentionnée à la réponse 1.

#### Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-3

Veillez déposer le rapport (texte) dont la présentation Power Point citée en référence est un résumé.

#### Réponse 3 :

Voir document cité à la réponse 2.

#### Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-4

Veillez indiquer quels employés (ou contractuels) de votre ministère sont les auteurs du rapport cité à la question précédente et du document cité en référence.

#### Réponse 4 :

Le MRNFP n'est pas tenu de répondre à cette question.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-5**

Dans quel contexte et en vue de servir à quelles prises de décision ce rapport et le document cité en référence ont été préparés. S'agit-il d'un exercice périodique? Si oui selon quelle fréquence?

**Réponse 5 :**

Il s'agit d'un exercice répété à tous les 2 ans environ. Son utilité est expliquée dans l'introduction du document cité à la réponse 2.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-6**

À quelle occasion le document cité en référence (power point) a-t-il été présenté?

**Réponse 6 :**

La première transmission à l'extérieur du MRNFP s'est faite à l'occasion de la demande de la Régie de l'énergie dans le cadre des présents travaux.

## **1.2 LA SOURCE DES DONNÉES**

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-7**

Dans quelle mesure les rapports cités aux questions AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-1, AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-2 et AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-3 et au document cité en référence sont-ils basés sur les propres données du ministère ou des données d'autres sources (Hydro-Québec, Informetrica Ltd, Statistiques Canada, Bureau de la statistique du Québec)?

**Réponse 7 :**

Le choix des hypothèses qui sous-tendent les calculs relève du MRNFP. Quant aux sources des données, elles sont indiquées dans les documents cités aux réponses 1 et 2.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-8**

Veuillez dans chaque cas spécifier sur quels objets portaient ces données de source externe.

**Réponse 8 :**

Voir réponse 7.

## **1.3 LES SCÉNARIOS**

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9**

Les rapports cités aux questions AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-1, AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-2 et AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-3 et le document cité en référence comportent-ils plusieurs scénarios de l'évolution de la demande d'électricité au Québec? Si oui veuillez les énumérer et les décrire.

**Réponse 9 :**

Un seul scénario a été élaboré. Il s'agit d'un scénario de référence.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-10**

Veuillez déposer toute variante des rapports cités aux questions AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-1, AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-2 et AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-3 et du document cité en référence suivant chacun des autres scénarios énumérés à la question précédente.

**Réponse 10 :**

Il n'y a pas de variante.

## 1.4 L'OBJET DES DONNÉES

### Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-11

Veillez confirmer que le document cité en référence porte non pas sur l'ensemble de la demande d'électricité du Québec, mais uniquement sur les ventes d'électricité aux clients québécois d'Hydro-Québec, incluant les 9 municipalités et la coopérative redistributrices d'électricité, incluant le réseau principal et les réseaux autonomes d'Hydro-Québec Distribution, mais excluant la demande autoproduite d'électricité (par exemple d'autoproduiteurs tels qu'Alcan).

### Réponse 11 :

Le graphique de la page 8 de la présentation du MRNFP contient une courbe de la demande totale d'électricité et une autre sur les ventes d'électricité d'Hydro-Québec au Québec. Les autres tableaux portent sur les ventes d'Hydro-Québec au Québec.

### Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-12

Même question que la précédente pour chacun des rapports cités aux questions AQLPA-SÉ-GS/ MRNFP-1, AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-2 et AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-3.

### Réponse 12 :

Dans les documents cités aux questions 1 et 2, le concept utilisé est la demande totale d'électricité. En ce qui concerne la question 3, voir réponse 10.

## 1.5 LES HYPOTHÈSES ET LES DONNÉES PRÉVISIONNELLES ET LES HYPOTHÈSES

### Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-13

Veillez fournir sur une base annuelle jusqu'en 2016 les données figurant aux tableaux et graphiques des diapositives 5,6,7,8,9,10 de votre présentation power point de mars 2004 citée en référence.

(Veillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

### Réponse 13 :

Les résultats du scénario sont calculés par pas de cinq ans et non pas sur une base annuelle. De plus, les résultats sont significatifs à partir de 2011.

### Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-14

Même question pour les tableaux contenus aux rapports cités aux questions AQLPA-SÉ-GS/ MRNFP-1, AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-2 et AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-3.

### Réponse 14 :

Voir réponse 12 et 13.

### Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-15

a) Faites-vous une prévision de la demande en pointe (MW)? Si oui, fournissez les valeurs annuelles (2001 à 2016). (Veillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

- b) Veuillez subdiviser votre réponse selon les catégories suivantes pour chacune des années 2001 à 2016 :
- chauffage domestique et agricole;
  - chauffage général et institutionnel;
  - bi-énergie CII (tarif BT);
  - eau chaude domestique et agricole;
  - industriel PME;
  - industriel Grandes entreprises;
  - autres.
- (Veuillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

**Réponse 15 :**

Le MRNFP ne fait pas de prévision en terme de puissance (MW).

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-16**

Faites-vous une prévision des pertes de transport et de distribution associées à vos ventes prévues? Si oui, donnez les valeurs annuelles (2001 à 2016) de ces pertes en énergie et en puissance, ainsi que leur méthode de calcul.

(Veuillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

**Réponse 16 :**

Le scénario du MRNFP porte sur la demande finale et les résultats n'incluent donc pas les pertes.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-17**

Faites-vous une prévision de la demande associée à la consommation électrique des clients au tarif bi-énergie commercial institutionnel et petit industriel (CII), ce que couvre aujourd'hui le tarif BT? Si oui, fournissez les valeurs annuelles en TWh et en MW (2001 à 2016) en spécifiant les pertes s'il y a lieu.

(Veuillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

**Réponse 17 :**

Dans le scénario du MRNFP, il n'y a pas de calcul séparé pour la consommation d'électricité par les clients au tarif BT.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-18**

Quelles sont les prévisions annuelles de l'évolution des prix de l'électricité, du gaz naturel et du pétrole correspondant à votre prévision de la demande pour chacune des années à l'horizon 2016? Veuillez exprimer votre réponse comme suit :

- pour l'électricité, sur les tarifs d'Hydro-Québec,
- pour le gaz naturel, sur le prix à la frontière de l'Alberta (\$ Can/mpc),
- pour le pétrole, sur le prix du pétrole brut WTI (\$ US/baril)

Si d'autres indicateurs sont utilisés, veuillez expliquer. Veuillez fournir les références des études qui sous-tendent les principales variables énergétiques sur l'horizon 2004-2016.

(Veuillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

**Réponse 18 :**

Voir le document cité à la réponse 2.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-19**

- a) Veuillez fournir en nombres réels :
- votre prévision de la population,
  - votre prévision de l'âge moyen,
  - votre prévision du nombre de ménages,
  - votre prévision de la formation de nouveaux ménages.

inclus à votre prévision de la demande, année par année, de 2001 à 2016. Veuillez fournir les références des études démographiques qui sous-tendent ces prévisions.

(Veuillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9)

- b) Pour chacun des secteurs de consommation (domestique-agricole, général et institutionnel, industriel PMI, Grande industrie, autres), veuillez préciser de manière détaillée et chiffrée pour chacune des années jusqu'en 2016, la contribution des principaux intrants démographiques à la prévision de la demande d'électricité au Québec.
- c) Veuillez élaborer sur l'impact sur la consommation de l'électricité à l'horizon 2004-2016 induite par le faible taux de natalité, par le vieillissement croissant de la population, l'accroissement considérable du nombre de retraités par rapport à la population active, la diminution des jeunes fréquentant les établissements scolaires, etc.

**Réponse 19 :**

- a) Voir le document cité à la réponse 2.
- b) La modélisation du MRNFP prend en compte les facteurs démographiques. Cependant, ces sujets n'ont pas fait l'objet d'une analyse d'impact particulière.
- c) Voir réponse 19 b).

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-20**

- a) Veuillez fournir votre prévision de :
- la croissance du PIB (%);
  - la croissance du PIB manufacturier (%);
  - la croissance du PIB tertiaire (%);
  - le revenu personnel disponible (%).

inclus à votre prévision, année par année, de 2001 à 2016. Veuillez fournir les références des études économiques qui sous-tendent ces prévisions.

(Veuillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

- b) Pour chacun des secteurs de consommation (domestique-agricole, général et institutionnel, industriel PMI, Grande industrie, autres), et plus particulièrement pour la catégorie de la grande industrie, veuillez préciser de manière détaillée et chiffrée pour chacune des années jusqu'en 2016, la contribution des principaux intrants économiques à la prévision de la demande d'électricité au Québec.

**Réponse 20 :**

Voir document cité à la réponse 2.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-21**

- a) Veuillez confirmer que votre scénario tient compte du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de 0,75 TWh d'économie d'énergie déjà approuvé par la Régie. Veuillez spécifier si votre prévision maintient ce volume de 0,75 TWh jusqu'en 2010 ou si elle prévoit une courbe d'augmentation linéaire de ce volume jusqu'à 1,4 TWh en 2010. Veuillez indiquer la valeur allouée en MW, le cas échéant.
- b) Plus généralement, veuillez spécifier les volumes en TWh et en MW d'économies d'énergie résultant du plan global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec Distribution que vous incluez, chaque année, dans votre prévision de la demande jusqu'en 2016.  
(Veuillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

**Réponse 21 :**

- a) Voir document cité à la réponse 2.
- b) Le MRNFP ne fait pas de scénario sur la puissance (MW).

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-22**

Veuillez spécifier les volumes en TWh et en MW d'économies d'énergie résultant des programmes d'efficacité d'Hydro-Québec déjà mis en oeuvre (antérieurement à son plan global en efficacité énergétique), que vous incluez, chaque année, dans votre prévision de la demande jusqu'en 2016.  
(Veuillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

**Réponse 22 :**

Le modèle a été normalisé sur l'année 2001 dans le cadre du présent scénario du MRNFP. Ainsi, toutes les économies d'énergie du passé, quelle que soit leur source, sont implicitement incluses dans cette année-là.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-23**

**Préambule:**

Hydro-Québec, dans ses prévisions, inclut des "économies tendanciennes" d'énergie.

Ces dernières résultent, selon la définition d'Hydro-Québec à son *Plan stratégique 2004-2008* (p.198), des facteurs suivants :

1. effet d'entraînement des programmes d'Hydro-Québec ou d'autres acteurs (en sus des impacts comptabilisés des programmes);
2. rehaussement des normes et standards relatifs à la conception d'équipements et à la construction de bâtiments;
3. changements dans la réglementation et la législation;
4. changements dans les habitudes de consommation des clients.

**Questions:**

- a) Quelles sont les économies d'énergie tendanciennes incluses dans votre prévision, chaque année jusqu'en 2016 (TWh et MW et description)?
- b) Veuillez ventiler votre réponse selon les 4 catégories ci-haut énumérées et par secteur de consommation (domestique-agricole, général et institutionnel, industriel PMI, Grande industrie, autres).
- c) Quelles hypothèses faites-vous quant à l'introduction de nouvelles normes d'efficacité énergétique?
- d) Veuillez énumérer la liste des rehaussements des normes et standards relatifs à la conception d'équipements et à la construction de bâtiments et des changements dans la réglementation et la législation, qui sont inclus à votre prévision, en spécifiant la date d'entrée en vigueur que vous avez

prévue pour chacun de ces changements et le volume (TWh et MW) d'économies que vous leur attribuez dans chaque cas, pour chaque année jusqu'en 2016.

(Veuillez fournir vos réponses pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

**Réponse 23 :**

- a) et b) Sur chacun des sous-marchés, des hypothèses sur les économies d'énergie sont introduites : consommation unitaire des nouveaux équipements, vitesse de remplacement des anciens équipements, etc. Cependant, aucun calcul sur l'impact global de ces hypothèses n'a été effectué.
- c) et d) Il s'agit d'un scénario de référence dans lequel aucune nouvelle politique d'économie d'énergie n'a été introduite.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-24**

Quels sont les projets d'aluminerie inclus dans votre prévision de 5,3 TWh en page 10 du document cité en référence? Veuillez spécifier le nombre, la valeur en MW et l'année de mise en service.

(Veuillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

**Réponse 24 :**

L'information quant aux hypothèses sur les alumineries sont contenues dans le document cité à la réponse 2.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-25**

Veuillez fournir la prévision de l'addition des alumineries pour chacune des années de 2002 à 2016.

(Veuillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

**Réponse 25 :**

Voir réponse 24.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-26**

Tenez-vous compte dans cette prévision de la fermeture de certaines alumineries? Si oui, donnez les valeurs (en TWh et en MW) des fermetures pour chacune des années de 2002 à 2016.

(Veuillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

**Réponse 26 :**

Voir réponse 24.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-27**

a) Veuillez indiquer si, dans vos prévisions, vous vous basez sur l'hypothèse d'aucune croissance dans l'aluminerie à partir de 2011 mais non avant? Veuillez préciser exactement en quoi consiste votre hypothèse et son origine.

b) Veuillez en un tel cas expliquer le choix de la date de 2011.  
(Veuillez fournir votre réponse pour chacun des scénarios énoncés à la question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-9).

**Réponse 27 :**  
Voir réponse 24.

## **2 LES DÉCISIONS PORTANT EFFET SUR LA CROISSANCE DE LA DEMANDE**

### **2.1 LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE DE KYOTO ET LA CROISSANCE DE LA DEMANDE ÉLECTRIQUE**

#### **Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-28**

Veillez déposer les documents faisant état des scénarios les plus récents considérés par le gouvernement du Canada et par le gouvernement du Québec quant à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et à la contribution attendue des divers secteurs de l'économie.

#### **Réponse 28 :**

Le MRNFP dépose les documents suivants :

- 1) Le Plan du Canada sur les changements climatiques ([www.climatechange.gc.ca](http://www.climatechange.gc.ca))
- 2) Document de référence aux fins des audiences générales de la Commission parlementaire sur les transports et l'environnement : Contexte, enjeux et orientations sur la mise en oeuvre du protocole de Kyoto au Québec. ([www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca))

#### **Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-29**

Dans vos prévisions de la demande, avez-vous tenu compte de la nécessité à plus ou moins brève échéance de se conformer aux engagements envers le protocole de Kyoto (horizon 2008-2012) et de réduire la demande énergétique en conséquence?

#### **Réponse 29 :**

Les prévisions de la demande sont basées sur un scénario de référence qui ne contient pas la prise en compte de nouvelles politiques.

#### **Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-30**

Dans l'affirmative veuillez indiquer quelles mesures à cet effet sont incorporées à votre prévision de la demande, en spécifiant à partir de quelle année, pour quel volume chaque année jusqu'en 2016 (MW, TWh).

#### **Réponse 30 :**

Ne s'applique pas, voir la réponse à la question 29.

## **2.2 LES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES RELATIVES À LA CROISSANCE DE LA DEMANDE, INCLUANT LE SECTEUR INDUSTRIEL**

#### **Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-31**

De façon générale, quelles mesures le ministère ou le gouvernement prennent ou envisagent de prendre en vue de réduire la demande, vu le contexte actuel de l'équilibre offre-demande électrique au Québec

**Réponse 31 :**

Un avis a été demandé à la Régie à ce sujet.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-32**

Quelle est la politique de votre ministère quant à l'aide financière gouvernementale à apporter à de nouveaux projets industriels à grande consommation électrique, vu le contexte actuel de l'équilibre offre-demande électrique au Québec?

**Réponse 32 :**

Les discussions à ce sujet seront débattues lors de la commission parlementaire sur la sécurité énergétique du Québec à l'automne 2004. Voir le communiqué : [www.mrn.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=2955](http://www.mrn.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=2955)

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-33**

Hydro-Québec a-t-elle déjà fait part au ministère de ses réticences à ce que celui-ci ou le gouvernement encourage l'établissement de nouveaux projets industriels à grande consommation électrique, vu le contexte actuel de l'équilibre offre-demande électrique au Québec? Si oui, veuillez résumer les représentations ainsi faites par Hydro-Québec et leur date.

**Réponse 33 :**

Nous vous référons au Journal des débats de cette commission sur le site Internet de l'Assemblée nationale : [www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/DEBATS/epreuve/cet/040121/1000.htm#%20\(10%20h%2000%20\)](http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/DEBATS/epreuve/cet/040121/1000.htm#%20(10%20h%2000%20)).

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-34**

Comment votre ministère répond-il à ces représentations faites par Hydro-Québec?

**Réponse 34 :**

La politique de développement industriel est la responsabilité du gouvernement du Québec.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-35**

**Préambule:**

Au-delà de l'approvisionnement patrimonial, le coût évité marginal est de l'ordre de 6 à 7 cents du KWh. L'approvisionnement requis additionnel marginal est en grande partie occasionné par la grande clientèle industrielle au tarif de 3,7 cents du KWh.

**Questions:**

- a) Veuillez indiquer, pour chaque année de 2004 à 2016, le coût économique supporté par la collectivité québécoise, occasionné par la nécessité d'approvisionner en énergie électrique une clientèle industrielle additionnelle au tarif « L » alors que pour satisfaire un tel approvisionnement il est nécessaire de recourir à des sources de production au coût d'au moins 6 à 7 cents du KWh.
- b) Veuillez indiquer la subvention annuelle équivalente, sur l'horizon 2004-2016, octroyée par la collectivité québécoise, pour chaque emploi créé ou maintenu, occasionné par la nécessité d'approvisionner en énergie électrique une clientèle industrielle additionnelle au tarif « L » alors que

pour satisfaire un tel approvisionnement, il sera nécessaire de recourir à des sources de production au coût de 6 à 7 cents du KWh.

**Réponse 35 :**

- a) Le MRNFP n'a pas à se prononcer sur le niveau ou l'évolution du tarif « L » étant donné que c'est à la Régie de l'énergie de fixer les tarifs.
- b) Même réponse qu'en 35 a).

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-36**

L'article 306 du Règlement tarifaire 663 d'Hydro-Québec Distribution prévoit que celle-ci n'est pas tenue de consentir un abonnement à un client pour une puissance souscrite supérieure à 175 000 kilowatts en haute tension.

- a) Votre ministère s'oppose-t-il à ce qu'Hydro-Québec invoque cet article et refuse un abonnement à un client pour une puissance souscrite supérieure à 175 000 kilowatts en haute tension.
- b) Hydro-Québec a-t-elle déjà manifesté à votre ministère son souhait d'invoquer cet article et refuse un abonnement à un client pour une puissance souscrite supérieure à 175 000 kilowatts en haute tension. Si oui, mentionnez à quelle date et pour quel type de projet (aluminerie, papetière, etc.), quelle a été la réaction de votre ministère et ce qui est finalement advenu.

**Réponse 36 :**

- a) Le gouvernement n'a pas à intervenir dans l'application de la réglementation relevant de la compétence de la Régie.
- b) Même réponse qu'en 36 a).

**3 LES DÉCISIONS PORTANT EFFET SUR LES OPTIONS DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE**

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-37**

Actuellement (et avant l'avis de la Régie et avant les commissions parlementaires de 2004 sur le développement énergétique), veuillez indiquer les intentions actuelles de votre ministère et du gouvernement quant au volume d'énergie éolienne qui devrait être établi au Québec et selon quelles échéances, en spécifiant la partie envisagée entre 2007 et 2010.

**Réponse 37 :**

Voir le décret 352-2003 du 5 mars 2003.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-38**

Votre ministère a-t-il l'intention d'intervenir pour s'assurer qu'Hydro-Québec Production permette l'utilisation de sa capacité de stockage inutilisée en vue de favoriser le développement de l'énergie éolienne? Précisez.

**Réponse 38 :**

Une disposition concernant l'équilibrage a été prévue dans le décret 352-2003.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-39**

Votre ministère a-t-il l'intention d'intervenir pour s'assurer qu'Hydro-Québec Production mette sa capacité de stockage inutilisée à la disposition d'Hydro-Québec Distribution afin que celle-ci ait la possibilité d'acquérir de l'énergie éolienne? Précisez.

**Réponse 39 :**

Voir réponse 38.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-40**

Veuillez indiquer quelles mesures fiscales et d'aide économique sont disponibles de la part de votre ministère ou du gouvernement pour l'énergie éolienne, en déposant les documents faisant état des diverses mesures. Veuillez adapter votre réponse au budget de mars 2004 du gouvernement du Québec.

**Réponse 40 :**

Crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec : modifications apportées lors du Discours sur le budget 2004-2005, Renseignements additionnels sur les mesures du budget, section 1, pages 76 à 84.

Mesure d'aide économique : programme FAIRE (Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi), modifié lors du Discours sur le budget 2004-2005, Renseignements additionnels sur les mesures du budget, section 2, page 13.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-41**

Même question que la précédente sur l'énergie hydroélectrique, de grande, de moyenne et de petite taille.

**Réponse 41 :**

Il n'y a aucune mesure fiscale et d'aide économique disponible au Québec pour la grande, moyenne et petite hydraulique.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-42**

Même question que la précédente sur l'énergie solaire et les équipements de captage solaire.

**Réponse 42 :**

Il n'y a pas actuellement au MRNFP ni au Gouvernement du Québec de mesures fiscales ou de programmes d'aide spécifiques permettant de susciter, soutenir, ou encourager des initiatives dans le domaine de l'énergie solaire.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-43**

Même question que la précédente sur l'énergie géothermique et les équipements de captage géothermique.

**Réponse 43 :**

Il n'y a pas actuellement au MRNFP ni au Gouvernement du Québec de mesures fiscales ou de programmes d'aide spécifiques permettant de susciter, soutenir, ou encourager des initiatives dans le domaine de l'énergie géothermique.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-44**

Même question que la précédente sur l'énergie biomassique, tant de source forestière qu'urbaine.

**Réponse 44 :**

Il n'y a pas actuellement au MRNFP ni au Gouvernement du Québec de mesures fiscales ou de programmes d'aide spécifiques permettant de susciter, soutenir, ou encourager des initiatives dans le domaine de la valorisation énergétique de la biomasse.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-45**

Quels sont les objectifs visés par votre ministère en demandant à Hydro-Québec Distribution de tenir un appel d'offres sur l'électricité issue de cogénération?

**Réponse 45 :**

Voir le décret 354-2003 du 5 mars 2003.

**Question AQLPA-SÉ-GS/MRNFP-46**

Comment votre ministère envisage-t-il de mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto dans le secteur de la production électrique?

**Réponse 46 :**

Le 10 avril 2001, l'Assemblée nationale du Québec adoptait une résolution d'appui à la ratification du Protocole de Kyoto par le Canada, comme suit :

- Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de réitérer son engagement à respecter les objectifs de réduction des gaz à effet de serre prévus par le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et l'invite à participer activement aux efforts actuels visant à réclamer des négociations afin que le plus grand nombre possible d'États ratifient ce protocole.

Le 24 octobre 2002, l'Assemblée nationale affirmait, notamment, dans la foulée de la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, qu'elle entendait faire sa juste part dans une stratégie de réduction de gaz à effet de serre au Canada.

Fidèle à cet engagement, le MRNFP travaille actuellement, de concert avec le ministère de l'Environnement, à l'élaboration d'une stratégie québécoise sur les changements climatiques.